



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 034-213401896-20221020-202250-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 Octobre 2022

Délibération N° 2022-50

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH et A. MOLINA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent excusé :

Pouvoir : L. DEPAUW a donné pouvoir à A. MOLINA

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE FONCIERE ET COMMERCIALE

La Commune d'Olonzac s'est engagée dans le programme étatique Petites Villes de Demain (PVD) afin de bénéficier d'un programme d'actions sur différentes thématiques. L'objectif principal de ce dispositif est d'aborder le prisme de la revitalisation en proposant diverses mesures opérationnelles.

Dans ce cadre, l'ingénierie mise en œuvre a révélé la nécessité de connaître notre foncier disponible et notre parc immobilier et commercial.

En effet, il existe sur notre territoire communal des délaissés fonciers ou des dents creuses situés au sein du tissu urbain. Ce foncier fragile constitue une capacité de densification de l'espace urbain permettant de satisfaire des besoins à la fois en termes de réalisation de logements, de mixité de l'habitat et d'équipements publics.

Parallèlement, il est également nécessaire d'analyser la situation du commerce et de l'artisanat de proximité et les menaces pesant sur la diversité commerciale. Pour ce faire, une expertise sera prochainement réalisée dans le cadre du programme précité afin de recenser en centre ancien les cellules commerciales et envisager des solutions concrètes comme développer une offre commerciale plus diversifiée et mieux adaptée aux besoins des consommateurs.

Enfin, la collectivité a engagé une démarche volontaire pour la valorisation du patrimoine communal. C'est dans ce contexte qu'un programme pluriannuel de travaux a déjà été lancé sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville et qu'une demande de financement a été actée pour la rénovation énergétique du groupe scolaire.

Aujourd'hui, notre action doit se poursuivre par l'acquisition ou la vente de foncier et de biens immobiliers présentant des mesures opportunes.

Il convient que notre assemblée puisse à présent se prononcer sur l'opportunité de mener une telle action visant d'une part la mutation opportune de foncier disponible au sein des zones urbanisées ou sur des biens immobiliers identifiés en cœur de ville et, d'autre part, la valorisation de notre patrimoine communal par des programmes de rénovation ou des opérations spécifiques.

Ainsi, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre d'une politique foncière et commerciale telle que développée précédemment,

-de charger Monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 21 Octobre 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,
Le Maire,



Luc LOUIS